

Démission droit au chômage

Par choubaka, le 11/07/2013 à 12:00

Bonjour,

Mon conjoint étant muté dans une autre ville, je souhaite démissionner de mon poste. Auraisje droit au chômage?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par P.M., le 11/07/2013 à 15:19

Bonjour,

Normalement vous devriez ouvrir des droits à indemnisation, si vous répondez aux conditions d'ancienneté d'affiliation et si vous déménagez suivant l'<u>Accord d'application n° 14 du 6 mai 2011 pris pour l'application des articles 2, 4 et 9 § 2 du règlement général annexé à la convention du 6 mai 2011 relative à l'indemnisation du chômage : [citation]</u>

Chapitre 1er -

§ 1er - Est réputée légitime, la démission :

b) du salarié qui rompt son contrat de travail pour suivre son conjoint qui change de lieu de résidence pour exercer un nouvel emploi, salarié ou non salarié.

Le nouvel emploi peut notamment :

- être occupé à la suite d'une mutation au sein d'une entreprise,
- être la conséquence d'un changement d'employeur décidé par l'intéressé,
- correspondre à l'entrée dans une nouvelle entreprise par un travailleur qui était antérieurement privé d'activité ;[/citation]